

# Évaluer les économies régionales dans les pays de l'OCDE

## Que nous enseignent les données régionales ?

Habituellement, les analystes des politiques régionales exploitent les données recueillies pour les régions administratives, dont les frontières sont conformes à un découpage établi par les autorités. Ces données peuvent livrer des éléments fiables sur la contribution des régions aux résultats nationaux ainsi que sur la persistance de disparités au sein d'un pays. Elles montrent, par exemple, que plus de 30 % de la croissance du produit intérieur brut (PIB), de l'emploi et de la population enregistrée ces 15 dernières années dans la zone OCDE sont attribuables à un petit nombre de régions.

Ces données montrent par ailleurs que la crise économique a creusé les inégalités entre les régions d'un même pays. Tandis qu'en France et aux États-Unis, par exemple, les zones métropolitaines ont réussi à conserver un avantage en termes de PIB et de création d'emplois par rapport au reste du pays, les zones métropolitaines du Japon ou de l'Italie sont en difficulté, en raison du vieillissement de la population active ou du taux élevé de chômage des jeunes.

Les données sur les régions administratives peuvent également nous aider à comprendre le rôle des administrations infranationales dans la planification des politiques et la prestation des services publics. Les autorités infranationales de la zone OCDE ont réalisé plus de 40 % des dépenses publiques et plus de deux tiers des investissements publics directs en 2012, avec les affaires économiques, l'éducation et le logement comme principaux secteurs bénéficiaires.

## Une nouvelle façon de concevoir les régions et les zones urbaines

Dans le même temps, le territoire sur lequel les individus vivent, travaillent et entretiennent des relations sociales n'épouse parfois que de façon très lointaine les frontières administratives dans lesquelles il s'inscrit officiellement : une personne peut résider dans une ville ou une région mais se rendre au travail dans une autre et, le week-end, pratiquer un sport dans une troisième, par exemple. Les régions interagissent par le jeu d'un large éventail d'articulations liées à la mobilité professionnelle, aux systèmes de production et à la collaboration inter-entreprises, par exemple. Ces articulations dépassent souvent les frontières administratives de la localité et de la région. L'analyse doit donc être axée sur la géographie la plus pertinente au regard de la question de gouvernance posée, que cette géographie corresponde aux frontières administratives d'une région ou qu'elle recouvre plutôt une zone d'influence économique ou sociale appelée région fonctionnelle.

Les régions fonctionnelles sont bien adaptées à l'analyse de l'influence qu'exerce la géographie sur la production, la croissance de la productivité, l'organisation des marchés du travail urbains et les interactions entre zones urbaines et zones rurales. Cette notion peut offrir aux gouvernements nationaux et aux municipalités de meilleures indications pour leur stratégie de planification en matière d'infrastructures, de transports, de logements, d'établissements scolaires et d'espaces consacrés à la culture et aux loisirs. Bref, les régions fonctionnelles peuvent entraîner une évolution des modes de planification et de mise en œuvre de l'action publique, au service d'une plus grande cohérence et d'une meilleure adaptation aux besoins locaux.

#### Encadré 1. Définition des régions fonctionnelles et des zones urbaines fonctionnelles

Les **régions fonctionnelles** sont des zones géographiques définies par leur intégration économique et sociale plutôt que par leurs frontières administratives traditionnelles. Une région fonctionnelle est une unité économique autonome au regard du critère fonctionnel retenu (déplacements domicile-travail, réseau d'eau, circonscription scolaire, etc.).

Les **zones urbaines fonctionnelles** sont définies ici comme les ensembles formés par une municipalité densément peuplée (centre urbain) et les municipalités adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus. Le seuil de population pour les zones urbaines fonctionnelles est fixé à 50 000 habitants.

On entend par **zone métropolitaine** une zone urbaine fonctionnelle comptant plus de 500 000 habitants. Il existe dans les 29 pays membres de l'OCDE examinés 275 zones métropolitaines, dont 77 dotées d'une population supérieure à 1.5 million de personnes.

L'OCDE classe les **régions** selon deux niveaux territoriaux qui reflètent l'organisation administrative des pays. Les **grandes régions (niveau 2 ou TL2)** des pays membres de l'OCDE correspondent au premier niveau d'administration infranational, comme la province canadienne de l'Ontario. Les **petites régions (niveau 3 ou régions TL3) des pays membres de l'OCDE** se situent à l'intérieur d'une région de niveau 2. En France, par exemple, la région TL2 d'Aquitaine englobe cinq régions de niveau 3, à savoir les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. Le plus souvent, les régions de niveau 3 correspondent à des unités administratives, à l'exception de celles en Allemagne, en Australie, au Canada et aux États-Unis.

Remarque : voir l'annexe A pour plus de détails sur ces différentes définitions.

## Des données meilleures pour une formulation des politiques meilleure

Les données régionales et locales sont de plus en plus accessibles depuis des sources diverses (enquêtes, données géocodées, dossiers administratifs, données massives et production des usagers). La panoplie des techniques permettant d'intégrer et d'analyser ces différentes sources a également fait évoluer la disponibilité des données aux différentes échelles géographiques, ce qui ouvre la voie à une amélioration spectaculaire de l'information locale grâce à des données plus nombreuses et plus récentes.

L'intégration des sources de données peut aider les pouvoirs publics à mieux comprendre les interactions entre les mutations économiques, sociales et environnementales à l'échelon local. En outre, l'existence aux différents niveaux géographiques d'un ensemble fourni d'informations répond non seulement aux exigences des décideurs publics, mais aussi au souhait des habitants de mieux comprendre la zone dans laquelle ils vivent afin de prendre des décisions, faire entendre leurs intérêts et participer à la vie démocratique. Le fait de répondre à ces attentes aidera les pouvoirs publics à recevoir des échos, à rétablir la confiance et, en définitive, à améliorer l'efficacité de leurs actions.

Toutefois, si les pays ont commencé à exploiter les diverses sources pour produire et analyser des données à différents niveaux géographiques, d'importantes contraintes méthodologiques subsistent, rendant difficile la production, pour un lieu donné, de statistiques fiables et comparables à l'échelon international. Ces contraintes résident à la fois dans la disponibilité des données publiques, qui varie d'un pays à l'autre de l'OCDE, et dans les différentes normes utilisées par les bureaux nationaux des statistiques pour définir certaines variables. Ces contraintes sont encore plus fortes dans les pays non membres de l'OCDE, où, en même temps, la production et l'exploitabilité d'informations géocodées pourraient constituer une solution pour l'amélioration des données statistiques destinées à différents usages par les pouvoirs publics. On devrait toujours se poser la question de l'équilibre à respecter entre solidité des estimations méthodologiques et comparabilité internationale, celle-ci étant tributaire des informations communes disponibles.

Pour faire face à ces difficultés, l'OCDE s'emploie à :

- Améliorer l'analyse des différentes régions, en ne s'arrêtant pas aux frontières administratives.
- Mettre en place une méthode faisant l'objet d'un commun accord de façon à déterminer les régions fonctionnelles de manière comparable d'un pays à l'autre, en commençant par définir les zones urbaines fonctionnelles des pays de l'OCDE. Mettre au point une base de données socio-économiques et environnementales pour les zones métropolitaines de l'OCDE.
- Améliorer les informations disponibles sur la compétitivité économique et la qualité de vie dans différents territoires au sein des pays membres de l'OCDE et à l'échelle de ces pays, en élargissant l'éventail des mesures au bien-être et au progrès des sociétés, et en combinant les statistiques officielles avec les données provenant d'autres sources.

### Pourquoi ce coup de projecteur sur les zones métropolitaines ?

Près de la moitié de la population des pays membres de l'OCDE vit dans des zones métropolitaines. Les 275 zones métropolitaines en question sont à l'origine de plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB) de la zone OCDE et représentent 60 % de ses brevets. En 2050, 6 milliards d'humains devraient être citadins, conséquence de l'expansion continue des mégapoles dans les économies émergentes et, ailleurs dans le monde, du regroupement des individus et des entreprises dans des centres urbains de taille variable. Même dans les pays de l'OCDE déjà fortement urbanisés, de nombreuses zones métropolitaines poursuivent leur croissance, et la distribution géographique de la population et de l'activité continue à évoluer. Ces changements peuvent se traduire, par exemple, par le passage d'une zone urbaine *monocentrique* à un système plus *polycentrique*

de centres urbains et de centres secondaires intégrés. Les chiffres montrent, des formes différentes d'organisation spatiale de la population et de la production peuvent produire des incidences importantes sur les résultats globaux d'un pays (Brezzi et Veneri, 2013).

Les politiques régionales doivent mieux tenir compte du fait que l'urbanisation peut prendre de nombreuses formes et ne pas méconnaître l'influence de ces formes sur la nature et le rythme du développement des villes. Les possibilités offertes aux citoyens d'accéder à l'éducation, à l'emploi, à un logement décent et à un réseau de transports performant, ainsi que de jouir d'un environnement sain et durable, exerceront à leur tour une forte influence sur la prospérité nationale et mondiale. De plus, les coûts modérés des transports et des communications contribueront encore à l'interconnexion croissante des zones urbaines. Il importe de mieux comprendre l'efficacité du fonctionnement de ces connexions, car elles représentent des liens essentiels entre l'urbanisation et la croissance de la productivité et peuvent entraîner des changements notables quant aux modalités et aux lieux de production. Les principaux objectifs des politiques régionales, tels qu'une cohésion sociale accrue, dépendent fondamentalement de la façon dont les zones urbaines se développent et interagissent entre elles et avec les zones environnantes.

L'édition 2013 du *Panorama des régions* présente, pour la première fois, une nouvelle section consacrée aux résultats socio-économiques, environnementaux et démographiques des zones métropolitaines situées dans les pays de l'OCDE. Cette section s'appuie sur la *base de données métropolitaines de l'OCDE*, qui fournit des données harmonisées pour l'évaluation des villes au-delà des frontières administratives ainsi que des estimations des indicateurs socio-économiques (produit intérieur brut, emploi et chômage) et des actifs environnementaux (occupation des sols, qualité de l'air et espaces verts) dans les zones métropolitaines.

## Présentation générale de la méthode d'examen des zones urbaines fonctionnelles employée par l'OCDE

L'OCDE a mis au point, en collaboration avec la Commission européenne et Eurostat, une méthode permettant de définir les zones urbaines en tant que zones économiques fonctionnelles de façon uniforme d'un pays à l'autre. Lorsqu'on se fonde sur la densité de population et le volume des déplacements domicile-travail, les zones urbaines se caractérisent par des « centres urbains » densément peuplés et des municipalités dont la population est moins importante et le marché du travail fortement intégré avec le centre (OCDE, 2012)<sup>1</sup>.

La méthode employée se décompose en trois grandes étapes :

1. Délimitation des centres urbains contigus densément peuplés.
2. Détermination des centres urbains interdépendants faisant partie de la même zone fonctionnelle.
3. Définition de la périphérie ou zone d'influence de la zone urbaine fonctionnelle, rattachée aux centres urbains par les déplacements domicile-travail.

Tout d'abord, on utilise les données carroyées de la population à 1 km pour définir les centres urbains, en ne tenant pas compte des frontières administratives. Un centre urbain est formé de municipalités contiguës dont plus de 50 % de la population vit dans des carreaux « à forte densité ». Cette exploitation des données carroyées de la

population pour la délimitation des centres urbains compense le fait que les unités administratives traditionnelles sont de taille inégale et très variable au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre.

La deuxième étape de la procédure permet de mettre en évidence les centres urbains qui ne sont pas contigus mais appartiennent à la même zone urbaine fonctionnelle. On considère que deux centres font partie de la même zone urbaine fonctionnelle polycentrique lorsque plus de 15 % des habitants de l'un d'entre eux se rendent dans l'autre pour y travailler. Dans des pays où les distances domicile-travail s'allongent régulièrement, de grandes zones urbaines se développent de façon polycentrique, abritant des centres très densément peuplés qui sont physiquement distincts mais intégrés sur le plan économique. C'est le cas, par exemple, de Londres, dont l'interconnexion accrue entre différents centres urbains est le résultat conjugué des améliorations apportées aux infrastructures et de la réorganisation des activités de production (les entreprises conservant leur siège administratif dans le centre et transférant leurs installations de production dans des agglomérations bien reliées situées à l'extérieur du centre).

La dernière étape de la méthode consiste à définir la périphérie de la zone urbaine fonctionnelle, qui regroupe les municipalités environnantes rattachées aux centres urbains par les déplacements domicile-travail de leurs actifs. On considère que toutes les municipalités dont au moins 15 % des habitants occupant un emploi travaillent dans un centre urbain font partie de la même zone urbaine fonctionnelle.

L'application de cette méthode à 29 pays membres de l'OCDE<sup>2</sup> a abouti au recensement de 1 179 zones urbaines fonctionnelles, au total, qui représentent deux tiers de la population de la zone OCDE. Les zones métropolitaines sont définies comme les 275 zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

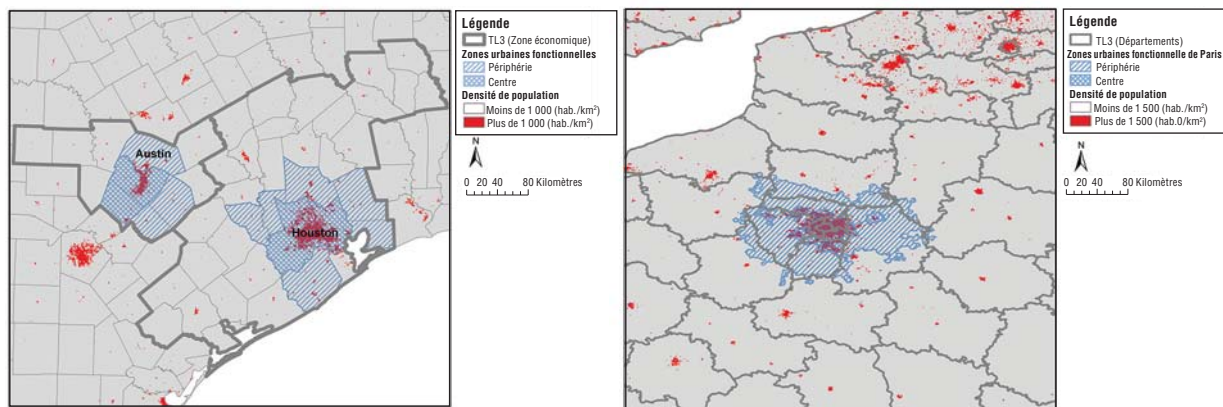
Cette procédure de délimitation des zones urbaines fonctionnelles est relativement simple pour ce qui est des données de départ nécessaires (même si cet aspect peut encore poser problème dans de nombreux pays non membres de l'OCDE). Le développement et la finalisation de nouvelles données infranationales ont exigé, et continueront d'exiger, une intense coopération entre l'OCDE, les bureaux nationaux des statistiques et Eurostat, afin qu'un accord soit trouvé sur les normes à appliquer et sur l'harmonisation, la production et la diffusion des données relatives aux petites unités administratives.

L'originalité de la conception des zones urbaines fonctionnelles propre à l'OCDE réside dans la création d'une méthode pouvant être appliquée dans la zone OCDE tout entière, ce qui renforce par conséquent la comparabilité des données d'un pays à l'autre, contrairement aux définitions et aux méthodes créées au sein des différents pays, qui s'inscrivent dans une perspective nationale<sup>3</sup>. Afin de mettre en place cette méthode internationale, on a défini des seuils communs et des unités géographiques similaires, qui peuvent ne pas correspondre aux unités et aux seuils retenus dans les définitions nationales. Il se peut donc que les zones urbaines fonctionnelles déterminées selon la méthode de l'OCDE se différencient de celles qui découlent des définitions nationales ; en outre, il se peut que la délimitation des zones urbaines fonctionnelles de l'OCDE n'englobe pas l'ensemble des facteurs locaux et des dynamiques locales de la même façon que les définitions nationales.

Cette méthode présente des avantages évidents par rapport à la détermination des zones urbaines sur la base des frontières administratives :

- Elle prend en compte la zone d'influence socio-économique d'une ville. Dans le passé, le recours aux petites régions (TL3) comme unités territoriales pour l'analyse s'est traduit par la délimitation de zones urbaines trop vastes (incluant des lieux situés hors de la zone d'influence économique du centre urbain) ou trop petites (écartant des lieux étroitement liés au centre), ce qui faisait obstacle aux comparaisons à l'échelle internationale. Les exemples de Houston (États-Unis) et de Paris (France) montrent que la répartition réelle de la population à l'intérieur des frontières administratives peut être très différente (graphique 1).
- Étant donné que, suivant cette méthode, les zones urbaines sont déterminées de façon agrégative grâce au regroupement de petites zones densément peuplées, tous les systèmes urbains nationaux d'au moins 50 000 habitants sont recensés, ce qui permet d'analyser des zones urbaines de différentes tailles, y compris des zones petites et moyennes.
- Cette méthode permet de mettre en évidence des zones urbaines polycentriques, dotées de « centres » physiquement distincts qui s'inscrivent dans la même agglomération fonctionnelle. Cela illustre mieux l'organisation économique et géographique des zones urbaines et les liens entre elles.
- Elle permet d'analyser, pour chaque zone urbaine, les différents schémas d'urbanisation des centres et des municipalités environnantes (la « zone d'influence »).
- Elle offre un solide fondement analytique pour l'examen des enjeux en matière de gouvernance et du développement économique dans les zones urbaines fonctionnelles.

Graphique 1. **Densité de population urbaine et non urbaine, au regard des frontières fonctionnelles et administratives : cas de Houston et de Paris**



Remarque : Ces cartes sont fournies à titre illustratif et ne préjugent en rien du statut de territoires représentés sur ces cartes ou de la souveraineté sur ces derniers.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la densité de population telle que ventilée avec Corine Land Cover, Centre commun de recherche pour l'Agence européenne pour l'environnement.



## Renforcer la disponibilité de statistiques infranationales

Nous avons obtenu les variables estimatives pour les zones métropolitaines présentées dans le *Panorama des régions 2013* en combinant différentes sources de données, en exploitant des SIG et en adaptant les données régionales existantes aux frontières non administratives. Deux méthodes différentes ont été appliquées en vue de l'obtention d'estimations à l'échelle géographique souhaitée, l'utilisation d'outils de type SIG étant nécessaire dans les deux cas pour la ventilation des données socio-économiques. Ces méthodes sont de plus en plus employées aujourd'hui, notamment dans le domaine des indicateurs environnementaux et autres indicateurs particulièrement liés à la géographie d'un territoire (Nordhaus et al., 2006 ; Milego et Ramos, 2006 ; Doll et al., 2000).

La première méthode fait appel à des séries d'images satellite (couches mondiales) de différentes résolutions, mais dont l'emprise est toujours plus petite que les régions étudiées. Pour une région donnée, les statistiques sont obtenues par superposition des données sources aux frontières régionales. La valeur régionale correspond alors à la somme ou à une moyenne pondérée des valeurs constatées dans les données sources à l'intérieur de la zone (approximative) délimitée par les frontières régionales. Nous avons appliqué cette méthode, par exemple, pour évaluer la quantité d'espaces verts, la part des surfaces bâties et les changements intervenus dans l'occupation des sols des zones métropolitaines (Piacentini et Rosina, 2012). L'intégration d'informations géographiques et démographiques permet de mieux comprendre les formes et les processus d'urbanisation. Dans beaucoup de zones métropolitaines de l'OCDE, les surfaces bâties progressent plus rapidement que la population depuis 10 ans, et dans plus de 30 % de ces zones, cela s'est traduit par un accroissement des surfaces bâties « disponibles » pour les habitants, phénomène appelé « étalement des villes ».

La seconde méthode repose sur l'utilisation d'outils de type SIG afin d'ajuster les données ou de réduire leur portée, ces données étant uniquement disponibles pour de vastes étendues, sur la base de « grilles » dotées d'un quadrillage régulier, en ayant recours à des données de départ complémentaires qui reflètent la distribution spatiale du phénomène étudié (Goldring et al., 2005 ; Milego et Ramos, 2006 ; OCDE, 2012 ; Panek et al., 2007). Grâce à cette méthode, nous avons évalué, par exemple, le PIB, le taux d'emploi, le taux de chômage et les émissions de carbone de zones métropolitaines à l'aide des valeurs correspondantes pour les petites régions (TL3)<sup>4</sup>.

Nous avons choisi des méthodes fondées sur les SIG pour évaluer les indicateurs non seulement environnementaux, mais aussi socio-économiques (PIB et marché du travail), car ces méthodes sont moins tributaires du type d'informations disponible dans les différents pays et, par conséquent, offrent une bonne comparabilité des résultats entre les zones métropolitaines des pays en question. Ce choix présente néanmoins des inconvénients qui tiennent au manque de précision pour certaines estimations et à la difficulté à obtenir des indicateurs comparables sur la durée pour les variables environnementales, afin de suivre les progrès engendrés par les politiques ciblées et les changements de comportement. Il convient de produire des données spécifiques pouvant être comparées au fil des années, et des normes internationales pourraient être mises au point concernant l'élaboration d'indicateurs à partir d'observations faites par télédétection.

Il est possible en outre d'utiliser des données géographiques associées à des statistiques socio-économiques afin de compléter les informations disponibles pour les régions administratives. On trouvera par exemple dans la présente publication des mesures de la qualité de l'air et de la part des forêts dans les régions grandes (TL2) et petites (TL3) visant à compenser l'absence de norme internationale applicable aux statistiques des conditions environnementales régionales. D'une façon plus générale, l'OCDE s'emploie à rattacher les données démographiques, sociétales et économiques à un lieu dans le but d'étoffer les mesures du bien-être et du progrès des sociétés dans les régions.

## **Orientations futures pour l'étude des économies régionales**

Bien que l'OCDE ait pris des mesures préliminaires importantes concernant la définition des régions fonctionnelles et des zones urbaines et la mise en place d'une méthode permettant d'effectuer des comparaisons fiables d'un pays à l'autre, il reste beaucoup à faire et de nombreux axes sont encore envisageables pour les travaux futurs. Il s'agit notamment d'examiner les divers types d'interaction à l'origine du développement des zones fonctionnelles et de la façon dont ces interactions sont gérées ; l'élaboration de mesures du bien-être liées à l'endroit où vivent les individus et la manière dont sont mises en œuvre les politiques ; un cadre commun visant à mettre en relation les statistiques socio-économiques avec les données géographiques à différentes échelles.

### ***Le concept de région fonctionnelle au-delà des zones urbaines***

Une part importante de la population de la zone OCDE<sup>2</sup> continue de vivre en dehors de la zone d'attraction des grandes villes, sur des territoires où les déplacements domicile-travail au sein d'une région rurale étendue sont encore plus importants. Aussi pourrait-on décider à l'avenir de recenser les régions fonctionnelles dans des territoires non urbains, en employant des méthodes qui ne s'articulent pas autour de la notion de centre urbain. Le Canada, par exemple, est en train d'élaborer une méthode propre à faire ressortir les marchés du travail autonomes grâce au regroupement des municipalités liées du fait de déplacements domicile-travail. Des méthodes semblables ont été appliquées dans d'autres pays, parmi lesquels l'Italie (Istat, 2005), l'Australie (ABS, 2011) et le Royaume-Uni (Coombes, 2009).

Les régions fonctionnelles sont le fruit des modifications du comportement des individus et des entreprises et de l'évolution de la mobilité, de la prospérité économique et des technologies de l'information et des communications. Leurs frontières coïncident généralement avec celles de la zone de recrutement de la main-d'œuvre et sont mesurées en termes de déplacements quotidiens domicile-travail. Cependant, en fonction des interactions pertinentes entre les zones rurales et urbaines et de la question de gouvernance à l'étude, il existe différentes délimitations possibles des régions fonctionnelles. Par exemple, la prestation de services de santé et l'organisation des hôpitaux qui en découle peuvent présenter une géographie distincte de celle du marché du travail ; de même, dans le cas de la politique environnementale, les frontières de la région fonctionnelle pourraient dépendre de l'emplacement des ressources naturelles et de l'appartenance plus ou moins grande d'un lieu déterminé aux externalités liées à ces ressources.



Les régions fonctionnelles ne coïncident pas nécessairement avec les régions administratives ou politiques et, de manière générale, les articulations entre les différentes zones doivent être gérées au-delà des frontières administratives. L'existence de mécanismes de coordination entre des collectivités locales distinctes mais interdépendantes peut contribuer à l'amélioration de la prospérité régionale et du bien-être de la population. Selon la situation économique, institutionnelle et culturelle de chaque territoire, différentes stratégies de gouvernance ont été recensées pour la coopération territoriale au niveau d'une région fonctionnelle (OCDE, 2013).

### **Élargir la mesure du bien-être dans les régions**

On peut noter, d'une région à l'autre et au sein d'une même région, des disparités importantes en termes d'accès aux services de base et avancés, tels que les transports, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la santé, et les technologies de l'information et des communications (TIC), ce qui a un impact sur les perspectives offertes à la population. La qualité des services est un autre objet de mesure au niveau infranational. Les mesures correspondantes devraient être axées sur les citoyens, étant donné que leur opinion sur l'efficacité et la qualité des services fournis par les pouvoirs publics peut concourir à l'amélioration de la concordance entre ces services et les besoins réels de la population. Les éléments établis montrent que la confiance à l'égard des collectivités locales dépend de la disponibilité et de la qualité des services publics et du sentiment des citoyens quant à l'équité de l'accès à ces services. Une évolution à l'avenir pourrait consister à combiner l'emplacement des infrastructures et des services avec leurs caractéristiques et avec l'avis des administrés sur la qualité des services fournis, de façon à mieux cerner le rôle de ces infrastructures et services dans l'amélioration du bien-être de la population.

Des statistiques fiables donnant une idée générale du développement et de la qualité de vie dans différentes régions pourraient être élaborées. Les gouvernements de l'OCDE, qui ont lancé des réformes structurelles, ont besoin de cette information pour renforcer les perspectives d'emploi et la viabilité budgétaire, s'attaquer aux inégalités et aux défis environnementaux et regagner la confiance des citoyens. Le projet en cours de l'OCDE intitulé *Comment va la vie dans votre région ?* vise à promouvoir les travaux consacrés à la mesure du bien-être et du progrès au niveau infranational, en offrant un cadre de mesure commun et en produisant une série d'indicateurs de bien-être infranationaux pour différents types de région. Les premiers résultats publiés dans l'édition 2013 du *Panorama des régions* montrent de fortes disparités régionales, y compris à l'intérieur d'un même pays, en matière d'espérance de vie, de perspectives d'emploi des femmes, de chômage des jeunes et de sécurité. Les travaux futurs s'orienteront vers l'établissement de lignes directrices concernant la façon dont les pouvoirs publics nationaux et régionaux peuvent s'aider des mesures du bien-être pour définir leurs politiques, suivre leur mise en œuvre et mieux évaluer les interactions entre différents aspects économiques et autres du développement régional.

### **Vers des lignes directrices communes pour une meilleure comparabilité des statistiques localisées**

Enfin, l'adoption d'une méthode commune de rattachement des informations socio-économiques à un lieu donné améliorerait considérablement la comparabilité interne et internationale des statistiques à différentes échelles géographiques. La production de données intégrant des informations statistiques et géospatiales a commencé à être mise en place par certains bureaux nationaux des statistiques et dans le

cadre d'initiatives internationales (Conseil économique et social de l'ONU, 2012). On pourrait à l'avenir participer à la formulation de lignes directrices communes pour l'intégration de ces informations ainsi qu'à la fourniture d'outils permettant d'améliorer l'exploitabilité des statistiques à différentes échelles géographiques.

## Notes

1. Dans le cadre de la méthodologie employée, les petites unités administratives servent d'éléments de base aux fins de l'analyse ; il s'agit généralement de l'unité administrative la plus petite pour laquelle on dispose, à l'échelon national, de données sur les déplacements domicile-travail. Pour tous les pays de l'Union européenne, il s'agit des municipalités, qui correspondent aux unités administratives locales de niveau 2 (UAL2) dans la terminologie d'Eurostat (sauf dans le cas du Portugal, où ce sont les UAL1 qui sont employées).
2. La méthode n'a pas été appliquée aux pays suivants : l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie.
3. Certains pays de l'OCDE ont adopté une définition de leurs propres zones métropolitaines ou systèmes urbains qui dépasse la vision administrative. Par exemple, le Canada (Statistique Canada, 2002) et les États-Unis (*U.S. Office of Management and Budget*, 2000) ont recours à une approche fonctionnelle semblable à celle adoptée ici pour déterminer les zones métropolitaines. Plusieurs instituts de recherche indépendants et bureaux nationaux des statistiques ont défini des régions métropolitaines en Italie, en Espagne, au Mexique et au Royaume-Uni, en s'appuyant sur l'approche fonctionnelle.
4. Voir l'annexe C pour une description détaillée de la méthode d'ajustement des variables au cas des zones métropolitaines.

## Bibliographie

- Australian Bureau of Statistics (2011), *Australian Statistics Geography Standard*, vol. I-V, [www.abs.gov.au/geography](http://www.abs.gov.au/geography).
- Brezzi, M. et P. Veneri (2013), « Assessing Polycentric Urban Systems in the OECD: Country, Regional and Metropolitan Perspectives », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, à paraître.
- Conseil économique et social de l'ONU (2013), *Rapport du Bureau australien de statistique sur l'élaboration d'un cadre statistico-géospatial*, Commission de statistique, 44<sup>e</sup> session E/CN.3/2013/2.
- Coombes, M. (2009), « Functional Economic Areas », *Refreshing the West Midlands Evidence Base: A State of the Region Thematic Report*, West Midlands Regional Observatory, Birmingham.
- Doll, C.N.H., J.P. Muller et C.D. Elvidge (2000), « Night-Time Imagery as a Tool for Global Mapping of Socio-Economic Parameters and Greenhouse Gas Emissions », *Ambio*, vol. 29, n° 3, pp. 157-162.
- Goldring, S., J. Longhurst et M. Cruddas (2005), « Model-Based Estimates of Income for Wards in England and Wales, 2001/02 », rapport technique, Office des statistiques nationales du Royaume-Uni, Londres.
- ISTAT (2005), *Distretti industriali e sistemi locali del lavoro 2001*, ISTAT, Rome.
- Milego, R. et M.J. Ramos (2006), *Espon 2013 Database*, Espon Publishing.
- Nordhaus, W., Q. Azam, D. Corderi, K. Hood, M.N. Victor, M. Mohammed, A. Miltner et J. Weiss (2006), « The G-Econ Database on Gridded Output: Methods and Data » [gecon.yale.edu](http://gecon.yale.edu), Université de Yale, 75.
- OCDE (2013), *Rural-Urban Partnerships: An Integrated Approach to Economic Development*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204812-en>.
- OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.
- Panek, S.D., F.T. Baumgardner et M.J. McCormick (2007), « Introducing New Measures of the Metropolitan Economy. Prototype GDP-by-Metropolitan-Area Estimates for 2001-05 », *Survey of Current Business*, vol. 87, n° 11, pp. 79-87.

- Piacentini, M. et K. Rosina (2012), « Measuring the Environmental Performance of Metropolitan Areas with Geographic Information Sources », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, n° 2012/05, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/5k9b9ltv87jf-en>.
- Statistique Canada (2002), Unités géographiques : Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR), [www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/dict/geo009\\_f.htm](http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/dict/geo009_f.htm).
- US Office of Management and Budget (2000), « Standards for Defining Metropolitan and Micropolitan Statistical Areas », *Federal Register*, vol. 65, n°249.



Extrait de :  
**OECD Regions at a Glance 2013**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/reg\\_glance-2013-en](https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Évaluer les économies régionales dans les pays de l'OCDE », dans *OECD Regions at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/reg\\_glance-2013-5-fr](https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-5-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).